

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 18-17034

Descriptif : Fabrication et installation d'un décor de hutte de castor et d'un plafond scénographique dans le tunnel du rio au Biodôme

Date d'ouverture : Jeudi 28 juin 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Badre Eddine Sakhi, agent d'approvisionnement : 514-872-4542

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 4 juin 2018 où les documents seront disponibles sur le SEAO.

Visite obligatoire : Oui

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 4 juin 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_X__ Autre à préciser* :

Système à deux enveloppes : oui _____ non x

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? non

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.
avril 2

Version